

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

ARTISANAT, COMMERCE ET TRÈS PETITES ENTREPRISES - (N° 1739)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 85

présenté par
M. Fasquelle
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« trois »

le mot:

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.